



REGLEMENT INTERIEUR

- 1 – L'Association pour le Développement du Roller Freestyle, est gestionnaire du Skatepark des Prédateurs.
- 2 – L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire pour utiliser les éléments mis à disposition ; aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.
- 3 – L'adhésion à l'association stipule l'acceptation du présent règlement.
- 4 – La zone d'accueil du skatepark est accessible aux accompagnateurs des pratiquants ; l'association se réserve le droit d'en interdire l'accès à toute personne pouvant nuire au bon fonctionnement de l'établissement.
- 5 – Les enfants de moins de 8 ans ne sont pas autorisés à pratiquer à l'intérieur du skatepark en dehors des activités encadrées de l'association (cours, stages).
- 6 – L'utilisation des toilettes est réservée aux pratiquants qui en limiteront l'usage au strict nécessaire.
- 7 – Il est interdit de fumer dans le bâtiment I.
- 8 – Les utilisateurs du site et le public sont tenus de respecter la propreté des locaux et pour cela d'utiliser les poubelles mises à leur disposition.
- 9 – L'association définit les disciplines autorisées à évoluer dans le skatepark ; elle se réserve le droit d'en limiter l'accès à certaines pour des raisons de sécurité.
- 10 – Le port du casque est obligatoire pour évoluer dans le skatepark et il doit être correctement attaché ; l'utilisation d'autres protections peut être exigée lors de certaines pratiques.
- 11 – Lors de ses évolutions le pratiquant doit toujours tenir compte des autres utilisateurs et rester maître de ses mouvements et de sa vitesse.
- 12 – Le personnel de l'association est habilité à exclure toute personne dont le comportement présente un risque pour les autres.
- 13 – Les pratiquants ne peuvent pas utiliser les modules pour un usage autre que celui pour lesquels ils ont été conçus ; il est interdit de les déplacer et de les positionner de telle manière qu'ils représentent un risque pour autrui.
- 14 – Les pratiquants veilleront à utiliser des modules adaptés à leur niveau en terme de hauteur et de vitesse.
- 15 – Avant de laisser des mineurs au skatepark, leurs responsables devront s'assurer de son ouverture et respecter les horaires affichés ; la responsabilité de l'association ne pourrait pas être engagée en dehors de ceux-ci.
- 16 – L'association met un site à disposition ; elle n'assure pas l'accompagnement lors de la pratique ni l'appréciation du niveau du pratiquant en dehors des activités encadrées (cours, stages).
- 17 – L'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout utilisateur dont le comportement général nuit à son image ou sa réputation, toute personne ne respectant pas les articles de ce règlement ou les consignes de sécurité, toute personne manquant de respect à un membre du personnel de l'association et toute personne dégradant volontairement les locaux ou le matériel de l'association.
- 18 – L'association invite les utilisateurs à ne pas venir avec des objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ; les effets personnels doivent être soigneusement rangés et surveillés ; si besoin des casiers sont à la disposition des pratiquants.



www.predateursdevierzon.fr

ADHESION : 2017-2018

SKATE ROLLER BMX TROTTINETTE AUTRE COCHER UNE SEULE CASE SVP

NOM _____

PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ GARÇON FILLE

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ PAYS _____

VILLE _____

em@il _____

NUMERO A PREVENIR Mme/M _____

EN CAS D'URGENCE Tél _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Skatepark des prédateurs figurant au verso et je l'accepte dans son intégralité > J'autorise l'association à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident afin de préserver ma santé et ma sécurité > Il m'appartient de disposer d'une assurance individuelle de responsabilité civile et dommage-accident > J'autorise l'association à utiliser mon image prise dans le cadre de ses activités ; je conserve cependant un droit de regard et de retrait.

AUTORISATION PARENTALE Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de

_____ l'autorise à
s'inscrire au Skatepark des prédateurs et à y pratiquer son activité

DATE ____/____/____



NATURE Précédée de la mention « Lu et approuvé »

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

TARIFS

Entrée : 3€

85 € la saison

S'effectue à la première visite

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Attention : Conditions de pratique

Pegs interdits

Guidon : bouchons obligatoires